

Le sieur Nevé, armateur opprimé
Monsieur Dumas à Madame de St Jean, le 12 juillet 1768

Un document du dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-131
Poivre écrit au ministre le 7 août : « Le Sr Nevé, armateur de trois vaisseaux ayant fait beaucoup de tort à ses créanciers par une banqueroute frauduleuse s'est enfui sur un vaisseau anglais, suivant le bruit public »

Du 12 juillet 1768
Madame de St Jean

Celui qui vous remettra cette lettre, Madame, est un homme opprimé, sur l'évasion de qui je ferme les yeux, sans la favoriser. Il n'est pas le seul ici contre qui on abuse des lois. Cet abus est poussé à son dernier degré, et les limites de nos pouvoirs dans les colonies ne nous donnent aucune autorité pour en arrêter le cours, ni pour en suspendre l'effet. Mais le Sr Nevé est un armateur dont les entreprises sont liées avec la fortune de beaucoup de gens de qui il redoute l'intrigue et le crédit, tels que M. Rothe, M. de Verdière et plusieurs personnes de considération inconnues avec qui le dernier prétend être associé dans l'intérêt qu'il a dans les armements du Sr Nevé, de telle manière que cet armateur grevé ici par une cabale de gens armés ou de la procuration de ses créanciers, ou du glaive des lois avec lequel ils tranchent tous les liens de la société, réunis par un intérêt commun pour faire vendre ses vaisseaux à vil prix et les acheter pour leur compte, cet homme, dis-je, a encore la crainte d'être opprimé en France sur les faux exposés des gens qui ont intérêt à cacher au public la nature des créances qu'ils répètent sur lui, et cette crainte paraît d'autant plus fondée que je crois qu'il fut traduit devant M. de Sartine avant son départ d'Europe à l'origine des mêmes engagements qui le ruinent aujourd'hui.

Cet homme m'a remis l'état de ses affaires depuis le commencement de sa persécution. Il a été malheureux dans ses entreprises, mais je n'ai rien vu dans sa conduite qui n'annonçât un homme de bonne foi. Il paraît qu'il périt par la nature même de ses engagements et par la faculté qu'on lui arrache de suivre une nouvelle opération convenue et arrêtée entre lui et ses créanciers dont ceux-ci se sont dédit pour les motifs que j'ai dit plus haut, qui est d'acquérir ses trois vaisseaux à un prix fort au-dessous de leur valeur. Ce long exposé, Madame, ne tend qu'à vous prier de prévenir M. de Sartine sur l'arrivée du Sr Nevé et sur la nature de ses affaires, afin que si des intrigants cherchaient à surprendre la religion des ministres pour frapper sur lui un coup d'autorité, l'œil éclairé d'un magistrat intègre puisse veiller sur lui. Au surplus le Sr Nevé est un honnête homme, ou bien il m'a trompé, mais ses affaires sont trop litigieuses, trop compliquées pour que je les connaisse à fond. Il faudrait avoir plus de temps que je n'ai, pour m'occuper d'une affaire particulière. La grâce que je vous demande, c'est que cet homme soit entendu car cela est juste, que vous le mettiez sous la sauvegarde de M. de Sartine, afin qu'il conserve la liberté de mettre au grand jour et de bien faire connaître à quoi sont exposés les sujets du Roi dans cette colonie. Cette affaire particulière est par là fort liée avec l'affaire publique.

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le navire de la Compagnie *le Laverdie* [ou *Laverdy*], parti de ce port le 29 juin. *La Paix* qui partira d'ici à la fin du mois prochain. [?¹] Vous connaissez, Madame, mon respectueux attachement, il durera autant que ma vie. Conservez-moi votre tendre amitié. Ces liens font le bonheur des âmes sensibles. Je baise les pattes de rosette.

Etc. signé Dumas

¹ Phrase où il manque soit un début soit une fin.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. de Sartine et de l'assurer de mon respectueux attachement, et de lui demander protection pour nos recrues dont le succès ici a passé de beaucoup mes espérances. Mille tendres compliments à nos amis.

Vous m'obligerez beaucoup, Madame, de ne prendre d'autre intérêt aux affaires du Sr Nevé que celui de le mettre sous la protection de M. de Sartine, et surtout de ne vous mêler après cela, directement ni indirectement de ses affaires, car il faut se mêler le moins qu'on peut de celles d'autrui.

* * *